

## REGLEMENT DU CONCOURS :

La Cellule DPO cherche [une identité visuelle](#) qui parle, qui surprend, qui incarne le RGPD avec audace et originalité. Une idée forte, une image qui reste en tête.

**L'objectif** est de représenter le **RGPD** de manière ludique, drôle, accessible et compréhensible même pour ta tante Monique

En n'oubliant pas les aspects suivants :

- LE RGPD ne doit pas être un obstacle à la réalisation d'un projet – bien encadré, les défis deviennent réalité
- C'est l'**effet solution**, petites actions, grandes conséquences
- C'est l'affaire de tous !

### Critères de participation

Chaque participant peut soumettre jusqu'à deux créations

- ✓ **Format:** Dimension comprise entre 1758px par 600px ou plus - max : 840 X 150
- ✓ **Style:** Libre ! Illustration digitale, dessin à la main, collage graphique, BD... originale, ludique, humoristique et qui essaye de couvrir les différents aspects expliqués ci-avant.  
[Pas de cadenas, de pirates et de silhouettes sombres. On veut du neuf, de l'inattendu, de la créativité](#)
- ✓ **Deadline:** 03.07.2025 - **Où envoyer votre illustration ?** [service.dpo@hainaut.be](mailto:service.dpo@hainaut.be)
- ✓ **Vote :** 5 personnes issues de la Direction générale, du Service communication et de la Cellule DPO composeront le JURY et choisiront la meilleure illustration qui correspond le mieux aux attentes et ce en accord avec le plan de communication provincial. L'annonce se fera au plus tard le 04.07.2025.

[La création sera mise en avant sur notre page intranet avec mention de l'auteur\(e\)](#)

**Récompenses :** Pour les plus inspirés, notre reconnaissance éternelle, mais sinon...

- 2 entrées pour **RONQUIERES FESTIVAL 2025**
- 2 entrées pour **Les Nocturnales** (Alice au Pays des Merveilles au Château de Beloeil)
- Un chèque d'une valeur de 100 EUR à la **Cave de Giuseppe**
- Un panier gourmand de la Ferme Expérimentale et Pédagogique du **CREPA – CARAH**
- 2 menus Chambertin (mise en bouche, entrée, plat et dessert) à **L'IPES d'ATH**
- Un chèque cadeau de 60 EUR pour un repas pour 2 personnes du **Relais de la Haute Sambre**
- Des visites guidées avec dégustation au **Domaine du Chant d'Eole**

Nous remercions nos partenaires mais également **Barbara MATON, responsable de la communication de Hainaut Formation**, qui a réalisé notre capsule vidéo pour le lancement de ce concours.



À vos crayons, pinceaux, souris, tablettes graphiques, etc... Laissez libre cours à votre imagination !

Politique de confidentialité : NOM DU TRAITEMENT:

**Concours interne destinés aux agents provinciaux (enseignants et non-enseignants)**

La politique de confidentialité explique la manière dont la Province de Hainaut traite vos données à caractère personnel

**Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons.** Il détermine seul, les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux réglementations en matière de sécurité de l'information.

La personne concernée bénéficie d'une série de droits, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), qui lui permet de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données.

**Droits des personnes concernées liés à ce traitement :**

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit à la portabilité
- Droit à l'effacement

Le droit de retirer son consentement peut s'opérer à n'importe quel moment en adressant une demande à l'adresse mail [info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be)

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne et adressée au **Délégué à la protection des données (DPO)**:

- par lettre adressée à la cellule DPO, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 MONS
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : [info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be)

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

**Description du Traitement**

Les jeux concours internes en entreprise sont un excellent moyen de stimuler l'engagement des employés, de renforcer l'esprit d'équipe et d'installer une ambiance positive et conviviale. Ils offrent également l'opportunité de mettre en lumière la créativité et l'effort de nos collègues. Pour le rendre encore plus attrayant, l'institution à l'initiative du lancement des jeux concours peut envisager d'offrir une récompense aux lauréats en leur faisant découvrir les services/produits d'un acteur hennuyer. Mobilisons toutes les compétences présentes au sein de la Province, il y a sans doute des talents insoupçonnés à révéler. Par votre participation au concours via le canal décidé par l'institution, la Province est autorisée à traiter les données minimales nécessaires au bon déroulement de celui-ci. Les critères de participation et de jury restent laissés à l'appréciation de l'institution qui en communiquera les modalités. Le lancement du concours et l'annonce du résultat du (des) gagnant(s) peut se faire par une diffusion en interne via l'intranet, le MIH Express. L'image des participants, des membres composant le jury peut être utilisée dans nos différents supports de communication officiels et internes à la Province avec leur consentement.

- **Licéité du traitement** Le Consentement

- **Catégories de personnes concernées :**

Agent provincial, mandataire provincial ou personnel y attaché (les agents provinciaux non enseignants et enseignants)

- **Principaux types de données à caractère personnel**

Données d'identification, Profession et emploi, Enregistrements d'images et/ou de sons

- **Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement**

Nom, prénom, signature provinciale, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, l'adresse de l'institution dans laquelle l'agent travaille et sa fonction. L'image des participants et des membres du jury. Les œuvres, les créations, les illustrations.

- **Coordonnées du sous-traitant et types de traitement effectués pour le compte de la Province**

ASBL CIH (dans le cadre d'une demande ponctuelle et motivée, l'asbl CIH peut être amenée à consulter/utiliser certaines données pour résoudre un problème technique ou dans le cadre d'une maintenance), avenue de Gaulle, 102 à 7000 Mons.

Dans le cadre de la maintenance informatique :

- Consultation
- Utilisation

- **Principales catégories de destinataires**

La personne enregistrée elle-même, l'employeur ou relations de travail de la personne enregistrée, autres entreprises privées : L'ASBL CIH (dans le cadre d'une demande ponctuelle et motivée, l'asbl CIH peut être amenée à consulter/utiliser certaines données pour résoudre un problème technique ou dans le cadre d'une maintenance), avenue de Gaulle, 102 à 7000 Mons

- **Transfert Hors Union Européenne (UE)** Pas de transfert

- **Conservation : Durée et motivation**

Les données concernant les participants ne seront conservées que 1 mois après la clôture du concours. Les nom, prénom, voire la photo des participants et membres du jury, les œuvres, les créations, les illustrations seront conservés le temps de la durée du support sur lequel l'information est relayée.

### **Sécurité et confidentialité des données**

La Province de Hainaut met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles et ce afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences règlementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel et de sécurité de l'information à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.), mais également aux sous-traitants de ce-dernier.

### **Voies de recours**

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante : Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (E-mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be))

### **Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée**

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

### **Remarque générale en ce qui concerne les traitements de données à caractère personnel soumis au consentement qui sont liés à l'enregistrement d'images, de sons et de vidéos exposés ci-après**

Ces images, vidéos et enregistrements vocaux ne seront pas utilisés à des fins commerciales.

L'accès est sécurisé et uniquement utilisé par les services provinciaux. Les cameramen/photographes/ceux qui procèdent aux enregistrements vocaux cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les images, vidéos et enregistrements vocaux en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire du consentement s'interdit expressément de procéder à leur exploitation pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque diffusion sur simple demande. De plus, il encouragera ses partenaires à faire de même et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

La personne concernée et/ou le représentant légal est entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes et garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image, de la voix.

Tout litige relève de la compétence des cours et tribunaux belges et, plus particulièrement, des juridictions de Mons.

#### **Lexique:**

- **données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée 'personne concernée'). Une «personne physique identifiable» est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- **traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction »
- **responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »
- **sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;